Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20261014-DCM2026113-DE

moëlan sur-mer — MOLAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2026/113

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 14 octobre 2026

L'An deux mille vingt six
Le mercredi 14 octobre 2026 à 18H30

Date de convocation : 08 octobre 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence d'Anaëlle JOLIFF, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Prénom - NOM	Présent	Absent	Prénom - NOM	Présent	Absent
Anaëlle JOLIFF	X		Anne KERDELHUÉ-FURIC		X
Solène BOULENGUER	X		Nicolas MONFORT	X	
Christophe NOGER	X		Laurent BAHOLET	X	
Sylvie CORNOU	X		Mickaël GOUYEC	X	
François PLOUËT	X		Morgane NAOUR	X	
Laurence RIOUAL	X		Kévin SINIC	X	
Philippe HAREL	X		Élodie FRANCHET	X	
Sandrine QUENTIN	X		Sylvie LE DOUAIRON		X
Philippe BURBAN	X		Gabrielle BOLOU		X
David LE PORT	X		Xavier LE BRIS	X	
Claire BENSIMHON	X		Christelle FÉNÉON	X	
Jean-François MELIN	X		Gwenaël HERROUËT	X	
Sylvie ISTA	X		Franck CHANVRIL	X	
Armelle ROUZEVAL	X		Julien DESTREMONT	X	
Gwénaëlle BIERI		X			

Élus absents	Donne pouvoir à
Gwénaëlle BIERI	Sylvie ISTA
Anne KERDELHUÉ-FURIC	Claire BENSIMHON
Sylvie LE DOUAIRON	Gwenaël HERROUËT
Gabrielle BOLOU	Christelle FÉNÉON

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
Sandrine QUENTIN	86 %	29	25	4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Mairie de Moëlan-sur-Mer • Ti Ker Molan
2, rue des Moulins - 29350 Moëlan-sur-Mer • 2, straed ar Milnoù - 29350 Molan
02 98 39 60 10 - mairie@moelan-sur-mer.bzh - www.moelan-sur-mer.bzh

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20261014-DCM2026113-DE

DCM 2026/113 : JEUNESSE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ESPACE JEUNES

RAPPORTEUR : Sandrine QUENTIN

ANNEXE N° 5

Sandrine QUENTIN informe l'assemblée que dans la commune engage une démarche expérimentale d'accueil du public jeune le samedi après-midi à l'Espace Jeunes.

Ce nouveau temps d'accueil permettra aux jeunes de se réunir, sous la responsabilité d'un animateur, de manière à la fois informelle et structurée avec le déploiement d'actions thématiques réparties sur plusieurs semaines. Il convient ainsi de modifier le règlement intérieur de l'espace jeunes.

L'assemblée délibérante est donc invitée à approuver le règlement intérieur de l'espace jeunes mis à jour tel que présenté en annexe n° 5.

VU l'avis de la Commission Ressources et Vie locale en date du 07 octobre 2026,
VU l'exposé de Sandrine QUENTIN,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide,

D'APPROUVER le règlement intérieur de l'Espace Jeunes tel qu'annexé à la présente délibération et entrera en vigueur dès son caractère exécutoire acquis.

Pour extrait certifié conforme.

Sandrine QUENTIN
Secrétaire de séance

Anaëlle JOLIFF
Maire de MOËLAN-SUR-MER

Mairie de MOËLAN-SUR-MER ★ FINISTÈRE ★

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.